



# CENTRE GENERATION BASKET

## CAHIER DES CHARGES



Les Centres Générations Basket sont des espaces temporaires de socialisation où le basket est un outil d'éducation à la citoyenneté en permettant des échanges sportifs et humains où les valeurs tels que le respect, la tolérance, la politesse... sont mises en avant. Gratuit et ouverts à tous à partir de 8 ans en fonction de créneaux horaires adaptés, ils répondent aux demandes des joueurs, de leurs proches et des collectivités car organisés durant les vacances scolaires.

La Fédération Française de Basket-Ball est la seule structure officielle reconnue par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative pour développer, organiser, gérer les Centres Génération Basket (CGB) en France.

La FFBB est le garant de la forme, du contenu et de l'esprit dans lequel ce programme est déployé.

Une convention est obligatoire pour la mise en place de CGB. Elle est signée entre la FFBB et une structure fédérale affiliée. Elle constitue le minimum indispensable à l'organisation de CGB.

Seules les structures affiliées à la FFBB peuvent demander une convention et prétendre à mettre en place des Centres Génération Basket.

### Procédure

4 étapes préalables : Prise de contact – Vérification des normes de la structure et du matériel utilisé – Présentation de la philosophie, de l'organisation et du suivi d'un CGB – Signature de la convention

- Prendre contact avec la FFBB pour la mise en place d'un Centre Génération Basket : 2 possibilités :
  - o Une fiche d'intention, en téléchargement sur les pages <https://www.ffbb.com/programmes-et-actions#les-centres-generation-basket> est à disposition pour identifier les structures désireuses de mettre en place un CGB. Ce formulaire permet également d'identifier les besoins en infrastructures, matériel, communication, encadrement
  - o Envoi d'un mail à [cgb@ffbb.com](mailto:cgb@ffbb.com) ou [vivreensemble@ffbb.com](mailto:vivreensemble@ffbb.com)

### 2 - Vérification des normes de l'infrastructure

Conformément aux articles R. 322-19 à R. 322-26 du Code du sport, tous les buts de basket doivent répondre à la norme EN NF 1270 et au décret de juin 1996 (Test à 320kg) :

- o Norme : conformité des fixations de la planche, du cercle, du filet – Forme des jambes de force – Etat des protections en mousse
- o Décret – l'organisateur devra fournir le dernier compte rendu de suivi du matériel et les résultats des tests de force réalisés sur chaque panier (datant de moins de 2 ans).

L'organisateur devra réaliser et fournir des photos de chaque but de basket (vue de face et arrière) et de copies de rapports de tests du suivi des buts de basket (centraux et latéraux.)

### 3 – Présentation de la philosophie, de l'organisation et du suivi d'un Centre Génération Basket

Lors d'un échange en visio ou en présentiel, il sera présenté un Centre Génération Basket :

- Objectif : éducation à la citoyenneté à travers la pratique basket ;
- Mise en place de l'activité : atelier par niveau de jeu, par poste de jeu par affinité, circuits, jeu, concours, pratique ludique
- Durée et conditions de la convention
- Les publics
- L'encadrement : qualification et nombre
- Les partenaires locaux et nationaux

- La communication
- Les supports
- Le suivi administratif
- L'engagement de l'organisateur et de la FFBB

#### 4 – Signature de la convention

Document fournit par la FFBB, à compléter, à parapher à chaque page, à signer et à envoyer à la FFBB

Datation et signature de la Convention par le Président de la FFBB

La structure fédérale affiliée peut alors mettre en place un CGB aux dates définies dans la convention

### **Infrastructures**

La convention est établie pour une infrastructure précise et déterminée qui accueillera les 2 sessions minimums prévues.

Conformément aux articles R. 322-19 à R. 322-26 du Code du sport, l'organisateur doit disposer d'un gymnase équipé de buts de basket répondant à la norme EN NF 1270 et au décret de juin 1996 (test 320kg) :

- Minimum 6 buts de basket, si possible réglables en hauteur ;
- Disponible durant 5 jours consécutifs, sur au moins 2 vacances scolaires dans l'année à venir ;
- Sur les plages horaires journalières de 9h à 12h et de 14h à 17h, pendant toute la durée du centre et en option de 18h à 22h ;
- Un espace permettant aux participants de se changer et d'entreposer leurs affaires (vestiaires, tribunes...) ;
- Un lieu de stockage sécurisé permettant de ranger le matériel.

Bénéficier de terrains extérieurs est un complément permettant d'accueillir un plus grand nombre de participants.

L'organisateur devra prévoir et mettre à disposition de l'équipe d'encadrement un poste de secours : il est constitué du matériel nécessaire aux premiers soins pour à minima :

- Protéger un blessé ;
- Arrêter un saignement ;
- Immobiliser un membre ;
- Alerter les secours.

### **Encadrement**

L'encadrement du Centre Génération Basket doit être assuré par :

- 1 responsable du centre, disposant d'une qualification professionnelle permettant l'encadrement de ce type de structure (CQP, Brevet Professionnel, Brevet d'Etat, Diplôme d'Etat...) et d'un diplôme de premier secours (à minima le PSC1) ;
- Des animateurs diplômés ou non, complètent l'équipe avec un ratio d'un 1 encadrant pour 10 à 12 joueurs.

Le Centre Génération Basket fonctionnant sur le principe d'ateliers, il est recommandé de prévoir 1 encadrant par atelier.

### **Durée**

La convention est établie entre la FFBB et l'organisateur pour une durée de 365 jours à compter de la signature, sans tacite reconduction.

Durant cette période, l'organisateur s'engage à mettre en place, au minimum 2 sessions d'1 semaine sur 5 jours consécutifs, du lundi au vendredi, sur 2 périodes de vacances scolaires différentes (à l'exception des vacances d'été, durant lesquelles deux (2) Sessions pourront être organisées, à conditions qu'elles ne soient pas consécutives).

Les Centres Génération Basket peuvent se dérouler lors de toutes les vacances scolaires (Toussaint, Hiver, Printemps, Eté, Noël).

## Matériel

Il est nécessaire de disposer au minimum de :

- Un ballon par joueur ;
- Des plots – lattes – cerceaux ;
- Des chasubles de couleurs différentes ;

## Public

Les « Centres Génération Basket » sont accessibles à tous :

- A partir de 8 ans ;
- Licenciés ou non ;
- Gratuitement.

Les horaires définis pour les CGB favorise une présence nombreuse car respecte le rythme des participants :

- de 9h à 12h pour les 8-12 ans ;
- de 14h à 17h pour les 13-18 ans ;
- de 18h00 à 22h00 pour les + de 16 ans (Option).

Les inscriptions se font sur place, le jour même, dans la limite de la capacité d'accueil du centre.

Les participants sont libres de venir autant de fois qu'ils le souhaitent dans la semaine, de préférence sur les temps qui correspondent à leurs âges.

L'organisateur fixe le nombre de personnes qu'il peut accueillir en fonction de son équipe d'encadrement.

## Assurance

Dans le cadre de l'organisation d'un Centre Génération Basket, les Garanties Responsabilité Civile du contrat d'assurance fédéral sont applicables. Ces garanties garantissent la responsabilité civile de l'Organisateur, ainsi que notamment celle de ses licenciés, licenciés de fait, bénévoles et salariés (ci-après les « Assurés »).

La FFBB rappelle à l'Organisateur que les Garanties Responsabilité Civile ont pour objet de couvrir les conséquences pécuniaires des dommages corporels ou matériels causés à des tiers, résultant d'une faute, d'une négligence ou d'une imprudence commise par les Assurés dans le cadre des activités du Centre Génération Basket.

## Communication

### Actions de communication

Le centre est ouvert à tous et l'organisateur est tenu d'informer tous les publics concernés par l'opération.

L'Organisateur s'engage à faire connaître le centre et à communiquer, en utilisant le logo officiel de l'opération, auprès :

- Des structures déconcentrées de la FFBB (*Clubs affiliés, Comité Départemental/Territorial ou Ligue Régionale*) ;
- Des collectivités locales et territoriales (*Communes, Conseils Départementaux, Conseils Régionaux*) ;
- Des structures de proximité (*Maisons de quartier, Maisons des jeunes...*) ;
- Du monde scolaire.

Les supports de communication dématérialisés sont fournis dans le cadre de la convention par la FFBB. L'Organisateur est tenu de l'utiliser.

Ces éléments de communication seront à installer dans le gymnase pendant toute la tenue du centre.

## Suivi administratif

L'organisateur doit :

- Identifier chaque participant à un CGB ;
- Connaitre le nombre de personnes présentes à chaque séquence ;
- Savoir le nombre de passage de chaque jour sur les différentes séquences du CGB.

La Fédération Française de BasketBall met à disposition les éléments nécessaires à l'inscription des joueurs, à l'enregistrement de chaque passage, à des fins de sécurité.

Le listing des joueurs sera transféré à son Comité Départemental/Territorial pour l'attribution de Licence Contact aux non licenciés.

Les éléments à savoir, le listing des joueurs, les tableaux de bord, et bilan seront regroupés et analysés par le club lors du bilan de fin de session.

## Engagements

### De l'organisateur

La signature de la convention Centre Génération Basket engage l'association pour :

- la mise en place d'un nombre minimum de sessions,
- le respect de la philosophie décrite ci-dessus et de la mise en place des contenus pédagogiques donnés
- l'utilisation des supports communication et pédagogiques mis à disposition par la FFBB
- l'envoi du listing des participants au Comité Départemental/territorial pour attribution de licence Contact
- l'envoi des fichiers et bilans après chaque camp à la FFBB

En cas de manquement à ces engagements, la structure peut être pénalisée d'une somme forfaitaire de mille euros (1000€).